



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/48
21 décembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce et des biens

et services, et des produits de base

Sixième session

Genève, 4-8 février 2002

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉrimAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS ET
RECOMMANDATIONS CONCERTÉES DE LA COMMISSION**

Établi par le secrétariat de la CNUCED

Résumé

Conformément au paragraphe 24 des Principes directeurs sur l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, adoptés par le Conseil du commerce et du développement à sa seizième réunion directive (décision 446 (EX-16) du 16 février 1998), le secrétariat présente ci-après un rapport intérimaire sur l'application des conclusions et recommandations concertées que lui a adressées la Commission à sa cinquième session.

Point 3 de l'ordre du jour: Préoccupations des pays en développement dans le secteur agricole: incidences de la réforme de l'agriculture sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, et moyens de répondre aux préoccupations de ces pays dans le cadre des négociations commerciales multilatérales

1. «Dans le cadre du mandat que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement lui a confié, à sa dixième session, dans le Plan d'action de Bangkok, en particulier aux paragraphes 132 et 133, la Commission recommande à la CNUCED d'effectuer des travaux d'analyse et de fournir une assistance technique aux pays en développement afin de leur permettre de participer aux négociations sur l'agriculture dans le cadre de l'OMC. À cet égard, les préoccupations particulières des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires devraient être prises en compte.»
2. «La CNUCED et les autres organisations internationales doivent fournir une assistance technique en analysant les politiques commerciales des autres pays dans le domaine agricole pour appuyer les pays en développement, en particulier les PMA et les pays importateurs nets de produits alimentaires, dans les négociations sur l'agriculture en cours à l'OMC et dans les négociations d'adhésion à cette organisation.»
3. **Mesures prises:** La CNUCED a fourni aux pays en développement, y compris les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, des informations et analyses ayant trait aux négociations actuelles sur l'agriculture, et ce dans le cadre de séminaires et d'ateliers internationaux, régionaux ou nationaux organisés par la CNUCED ou par d'autres institutions, notamment la CEA, la CESAO et le SELA. Au cours de la période à l'examen, une assistance technique concernant les négociations sur l'agriculture en vue de l'adhésion à l'OMC a été fournie aux pays suivants: Algérie, Bhoutan, Cambodge, Ex-République yougoslave de Macédoine, Népal et République démocratique populaire lao.
4. «Sur la base des documents et des données quantitatives disponibles sur les mesures de soutien interne et à l'exportation et sur les conditions d'accès aux marchés, la CNUCED, en collaboration avec la FAO et d'autres organisations internationales, devrait fournir les éléments statistiques indispensables pour appuyer les pays en développement dans les négociations, et devrait évaluer l'impact des mesures de soutien et des restrictions à l'accès aux marchés sur la compétitivité des exportations présentant un intérêt pour les pays en développement, en particulier pour les PMA et pour les pays importateurs nets de produits alimentaires, selon les produits et les pays.»
5. **Mesures prises:** La CNUCED continue de mener des activités ayant trait à la documentation et à la quantification des «engagements en matière d'accès aux marchés» dans le cadre des systèmes TRAINS (Système d'analyse et d'information sur le commerce) et AMAD (Base de données sur l'accès aux marchés agricoles). La CNUCED est l'un des membres fondateurs du projet AMAD, qui a pour objet de fournir des renseignements statistiques sur les taux NPF consolidés de l'OMC et les taux appliqués concernant les produits agricoles ainsi que sur les contingents tarifaires. AMAD est l'œuvre commune de sept organisations et institutions internationales, dont la FAO, l'OCDE et la Banque mondiale. Cette base de données est ouverte à tous les utilisateurs, gratuitement, sur le site AMAD www.amad.org. S'agissant des

renseignements sur les subventions internes et à l'exportation, le secrétariat de la CNUCED est en train de rassembler les données à incorporer dans le modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles (ATPSM). Par ailleurs, le portail Infocomm (www.unctad.org/infocomm) présente une information statistique et analytique sur un certain nombre de produits agricoles. L'utilité de ce service est attestée par le fait qu'il s'agit du plus visité de tous les sites Web de la CNUCED. Les travaux de publication de l'annuaire des produits de base de la CNUCED ont débuté.

6. «La CNUCED devrait analyser les conséquences commerciales de l'Accord sur l'agriculture pour les PMA, les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et les petits pays en développement insulaires, et devrait élaborer un plan d'action spécifique.»

7. **Mesures prises:** La question des conséquences de l'Accord sur l'agriculture pour les PMA, les pays en développement importateurs nets de produits agricoles et les petits pays en développement insulaires a fait partie des sujets examinés au cours des ateliers sur «la diversification du secteur horticole» organisés à l'intention des pays francophones et anglophones d'Afrique, de l'atelier sur le thème «Diversification des exportations de produits de base et lutte contre la pauvreté» organisé à l'intention des PMA d'Asie et des pays en transition et de l'atelier sur les «perspectives et défis du développement fondé sur les produits de base dans le Pacifique Sud» organisé à l'intention des petits pays insulaires en développement. Le site www.unctad.org/infocomm/diversification permet d'en savoir plus sur ces ateliers.

8. «La CNUCED devrait analyser l'impact de la réduction des préférences et de la moindre dépendance à l'égard de l'accès préférentiel aux marchés compte tenu de la libéralisation du tarif NPF.»

9. **Mesures prises:** En coordination avec le secrétariat du Commonwealth, la CNUCED a apporté une importante contribution technique et financière à la préparation d'une étude sur les types différents d'arrangements spéciaux et différenciés à l'intention des petits pays, où est analysé le cadre général du commerce des produits agricoles dans lequel s'insèrent les pays en développement, notamment les petits pays en développement insulaires.

10. «La CNUCED devrait définir, conformément à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture, les mesures concrètes à prendre dans le cadre d'un traitement spécial et différencié, qui pourraient aider de manière globale les pays en développement à répondre à leurs objectifs de développement grâce notamment à des mesures commerciales.»

11. **Mesures prises:** Les travaux consacrés à ces questions sont en cours.

12. «La CNUCED est priée de fournir une assistance technique pour accroître les capacités de négociation des pays en développement, en particulier pour: améliorer leur aptitude à évaluer les incidences probables des propositions formulées sur leur économie; et instaurer une coordination efficace entre les parties prenantes du secteur privé et les négociateurs commerciaux.»

13. **Mesures prises:** Au cours des négociations de l'OMC sur l'agriculture, la CNUCED a fourni aux négociateurs des pays en développement, en particulier à ceux des PMA, sur leur

demande, des statistiques et analyses propres à les aider pour la préparation de propositions en vue des négociations et pour la participation à celles-ci.

14. «La CNUCED devrait analyser les conséquences qu'aurait l'admission en franchise de douane et hors contingent des exportations agricoles des PMA, notamment pour les courants d'échanges internationaux.»

15. **Mesures prises:** Deux études de la CNUCED, l'une sur l'amélioration de l'accès des PMA aux marchés (UNCTAD/DITC/TNCD/4) et l'autre qui analyse les initiatives relatives à l'accès aux marchés sans droits ni contingents pour les PMA (UNCTAD/DITC/TAB/Misc.7), traite des conséquences d'une éventuelle admission en franchise de douane et hors contingent des exportations agricoles des PMA.

16. «Afin d'aider les pays en développement, en particulier les PMA et les pays importateurs nets de produits alimentaires, à définir les options possibles dans les négociations sur l'agriculture au sein de l'OMC, la Commission recommande à la CNUCED, en coordination étroite avec d'autres organisations internationales, d'analyser:

a) Les effets que pourraient avoir des éléments nouveaux dans le commerce agricole mondial – nouvelles techniques de production, chaînes mondiales d'approvisionnement, préférences des consommateurs et préoccupations concernant la sécurité des aliments dans les pays développés;

b) Les incidences de la réforme de l'agriculture sur les produits alimentaires de base des pays en développement, en accordant une attention particulière aux mesures à prendre pour accroître la productivité agricole, améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté rurale; et

c) Les moyens de réduire les coûts des échanges agricoles qui pénalisent (du fait en particulier des frais de transport) les pays en développement sans littoral et les petits pays en développement insulaires.»

17. **Mesures prises:** Dans le cadre des activités consacrées aux produits de base, six ateliers régionaux et sous-régionaux (deux pour l'Afrique et quatre pour, respectivement, l'Amérique centrale, les PMA et pays en transition d'Asie, les pays insulaires du Pacifique et les pays d'Asie centrale) et un atelier national (pour Cuba), réunissant au total plus de 300 participants, ont été organisés entre la fin de 2000 et novembre 2001. D'autres ateliers sont prévus. Les trois points susmentionnés ont tous été traités au cours de ces ateliers. Les études établies à cette occasion ainsi que les résultats des ateliers peuvent être consultés sur le site <http://www.unctad.org/infocomm/Diversification/index.htm>. D'autres études sont aussi en rapport avec ces questions, à savoir: «Effets des fusions, acquisitions, coentreprises et autres formes de partenariat sur la diversification, en particulier dans le secteur de l'industrie alimentaire» (UNCTAD/DITC/COM/24); «Value chain analysis and strategies for foreign market penetration in the food sector: A focus on fresh fruits and vegetables» (analyse de la chaîne de la plus-value et stratégies de pénétration des marchés étrangers dans le secteur alimentaire: le cas des fruits et légumes frais) (UNCTAD/DITC/COM/33); «Food quality standards: Definition and role in international trade» (Normes de qualité des produits alimentaires: définition et rôle dans le commerce international) (UNCTAD/DITC/COM/34);

et «Strategies for diversification and adding value to food exports: A value chain perspective» (Stratégies de diversification et de valorisation des exportations de produits alimentaires sous l'angle de la chaîne de la plus-value) (UNCTAD/DITC/COM/TM/1). Deux forums-débats sur les produits de base ont été organisés, les thèmes étant, respectivement, «Qu'est-ce que l'analyse de la chaîne de la plus-value révèle de la répartition inégale des avantages de la mondialisation?» et «Pratiques commerciales loyales: les possibilités de lutte contre la pauvreté dans les pays qui dépendent des produits de base». Ces manifestations ont regroupé, pour un débat et un échange de vues ouverts, des représentants d'administration et des experts du secteur privé, d'organismes spécialisés dans le développement, d'ONG et d'universités.

18. «Dans le cadre de l'examen en cours, à l'OMC, des moyens d'améliorer la mise en œuvre de la Décision de Marrakech (WT/L/384), les gouvernements apporteront des contributions concrètes. La CNUCED est priée d'aider les gouvernements des pays en développement à participer à cet examen en les faisant bénéficier de leur assistance technique et de leurs analyses.»

19. **Mesures prises:** Au cours de la période à l'examen, la CNUCED n'a reçu des gouvernements aucune demande concrète de contribution technique ou analytique sur ce point.

Point 4 de l'ordre du jour: Analyse des moyens de renforcer la contribution de certains secteurs de services aux perspectives de développement des pays en développement: expérience des pays en matière de réglementation et de libéralisation – exemples concernant le secteur des services de construction et sa contribution au développement des pays en développement

20. «La CNUCED devrait promouvoir l'établissement de liens entre tous ceux qui interviennent sur le marché international des services de construction, grâce à un dialogue permanent entre les associations professionnelles, les institutions financières multilatérales, bilatérales et régionales et les organismes de développement des pays développés.»

21. **Mesures prises:** Le secrétariat a présenté le rapport de la Réunion d'experts sur les services de construction aux organismes professionnels nationaux de plusieurs pays en développement – Botswana, Cuba, Colombie, Égypte, Kenya, Maurice, Pakistan et Paraguay – et l'a communiqué à l'Union internationale des architectes. Le rapport a été également adressé à la Banque mondiale et aux banques régionales d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, en appelant leur attention sur les principales préoccupations exprimées par les experts de la CNUCED à propos de la faible participation des entreprises des pays en développement aux appels d'offres internationaux, en particulier sur les critères de préqualification rigoureux appliqués par les institutions financières multilatérales et sur les conséquences préjudiciables des pratiques relevant de l'aide liée, ainsi que sur la nécessité d'harmoniser les règles de passation des marchés afin d'accroître la transparence et l'équité dans les procédures d'appel d'offres. Une part importante des activités menées à l'échelon national dans un certain nombre de pays en développement a consisté à réunir différents intervenants du secteur de la construction pour des tables rondes où ils ont pu débattre de leurs sujets de préoccupation en tant qu'importateurs et exportateurs de services de construction et de services connexes. Ce point a été abordé dans toutes les réunions nationales et régionales sur les services dans les pays en développement.

22. «Elle devrait étudier, en coopération avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), la possibilité de rédiger une loi type ou des lois types propres à favoriser le développement et le bon fonctionnement du secteur des services de construction.»

23. **Mesures prises:** Le secrétariat a engagé des consultations avec la CNUDCI pour déterminer comment l'élaboration d'une loi type pourrait être intégrée au programme de travail de ladite Commission. Cette loi type est censée fournir aux pays en développement des principes directeurs relatifs à la mise en place des cadres institutionnels et juridiques propres à assurer une surveillance et une réglementation effectives du secteur des services de construction dans ses rapports avec le commerce et le développement. Ces cadres devraient permettre la transparence et des recours effectifs contre les pratiques anticoncurrentielles, ainsi qu'un mécanisme d'arbitrage efficace pour le règlement des différends.

24. «La CNUCED devrait incorporer des renseignements sur les lois et règlements applicables aux échanges de services de construction à sa base de données sur les mesures concernant le commerce des services (MAST), et diffuser ces informations sur l'Internet.»

25. **Mesures prises:** Le nouveau logiciel permettant de procéder sur l'Internet à l'entrée des données dans la base et à leur diffusion a été mis au point. La poursuite du perfectionnement de la base de données dépendra de l'existence de ressources humaines et financières suffisantes à cet effet.

26. «Elle devrait aussi diffuser sur l'Internet des statistiques des échanges dans le domaine des services de construction et les secteurs connexes, afin d'aider les négociateurs des pays en développement à évaluer ces échanges et à en retirer des éléments utiles pour les négociations.»

27. **Mesures prises:** La CNUCED a mis en place un système de diffusion des statistiques, y compris dans le domaine des services de construction, par l'Internet, sur le site <http://stats.unctad.org>. Il est envisagé de faciliter encore plus la consultation des statistiques des services et d'aider les pays en développement à analyser leur commerce des services, dans le cadre de la contribution de la CNUCED au colloque de l'OMC sur l'évaluation du commerce des services.

28. «La CNUCED devrait continuer à soutenir la participation des pays en développement aux négociations commerciales multilatérales concernant les services, en aidant ces pays à recenser et à surmonter les obstacles qui gênent leurs exportations de services de construction. Elle devrait aussi leur fournir les données analytiques nécessaires pour leur permettre d'évaluer les propositions présentées dans les négociations de l'OMC sur la libéralisation des services.»

29. **Mesures prises:** la CNUCED a organisé, à Genève et dans des pays en développement, un certain nombre de séminaires nationaux et régionaux destinés à aider ces pays à déterminer tant leurs intérêts que les obstacles qu'ils rencontrent dans le domaine du commerce des services, y compris les services de construction. L'unique proposition soumise par un pays africain dans le cadre des négociations de l'AGCS avait pour origine l'une de ces réunions organisées par la CNUCED. Par ailleurs, les conclusions figurant dans les documents relatifs à la Réunion d'experts ont été reprises dans d'autres propositions, émanant tant de pays en développement que de pays développés. Les données d'expérience provenant de la Réunion d'experts de

la CNUCED sont utiles pour la préparation par les pays en développement de la prochaine phase des négociations de l'AGCS, à savoir la formulation des appels et des offres et l'analyse des propositions. Dans le cadre du programme de diplomatie commerciale, le module de formation sur le commerce des services a été achevé et il traite des problèmes propres aux pays en développement recensés par les experts de la CNUCED en ce qui concerne le commerce des services de construction. Par ailleurs, les exposés faits par les intervenants nationaux et internationaux au cours de la Réunion d'experts sur les services de construction doivent être regroupés en une publication unique.

30. «Dans le cadre du programme CAPAS, la CNUCED devrait aider les pays africains à étudier la possibilité et les conséquences probables d'une libéralisation plus poussée dans ce secteur, ainsi que le potentiel d'augmentation des échanges entre pays en développement, compte tenu des engagements que comporte l'AGCS et de leurs objectifs de développement.»

31. **Mesures prises:** les pays africains ont, à plusieurs reprises, pris acte du rôle que la CNUCED peut jouer pour aider les pays en développement à se faire une idée précise de l'AGCS et à le relier au processus décisionnel par le biais du programme CAPAS. Il convient de noter en particulier que le réseau de recherche qui vient d'être créé en Afrique australe tire parti de l'expérience du CAPAS et compte parmi son personnel des chercheurs de ce programme. À l'heure actuelle, les principes du CAPAS sont appliqués dans les négociations sur l'intégration régionale concernant les services à la SADC. La nouvelle phase du programme CAPAS doit permettre de synthétiser l'expérience accumulée au cours des phases précédentes afin de l'introduire dans les négociations de l'AGCS et d'établir la liaison entre les négociateurs basés à Genève et les décideurs basés dans les capitales. Le programme CAPAS éprouve néanmoins quelques difficultés à obtenir un financement pour la mise en œuvre de cette nouvelle phase. La disponibilité de fonds à cet effet permettrait d'assurer une meilleure participation des pays africains aux négociations de l'AGCS.

Point 5 de l'ordre du jour: Exploitation durable des ressources biologiques: systèmes et expériences nationales concernant la protection des savoirs, innovations et pratiques traditionnels

32. «Dans le cadre du mandat défini aux paragraphes 147 et 106 du Plan d'action de Bangkok, la CNUCED devrait, dans le domaine des savoirs traditionnels:

a) Entreprendre des analyses et organiser des ateliers régionaux, afin d'encourager l'échange de données d'expérience nationales et l'examen de stratégies en rapport avec les ST, en coopération avec l'OMPI, la Convention sur la diversité biologique et les organisations régionales. À cet égard, la Commission a noté les références expresses faites à la coopération avec l'OUA.»

33. **Mesures prises:**

- Une attention particulière a été accordée aux savoirs traditionnels dans les projets de renforcement des capacités. À titre d'exemple, dans le projet financé par le Royaume-Uni et consacré au renforcement des capacités de recherche et de prise des décisions en matière de commerce, d'environnement et de développement mené dans 10 pays en développement, les savoirs traditionnels ont été examinés dans le cadre de

deux ateliers (La Havane, mai 2000, et Dar es-Salaam, avril 2001). Un certain nombre de monographies de pays sur le sujet ont été établies par les participants aux ateliers et le secrétariat a établi un document de synthèse sur l'expérience des 10 pays participants en matière de protection des savoirs traditionnels. Les conclusions du projet sur les problématiques des savoirs traditionnels et de la biodiversité ont été présentées par le Brésil au Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC.

- Dans le cadre de l'initiative BIOTRADE, des directives sur les enjeux juridiques du commerce des produits et services de la biodiversité, y compris les savoirs traditionnels, ont été établies. Par ailleurs, un document répertoriant les instruments juridiques et non juridiques de protection des savoirs traditionnels des communautés autochtones dans la région andine a été également établi.
- L'importance des savoirs traditionnels a été également soulignée dans des projets CNUCED/PNUD exécutés en Inde et au Viet Nam. L'ouvrage établi dans le cadre du second projet, intitulé «*Greening Trade in Viet Nam*» (Pour un commerce vert au Viet Nam), contient trois exposés sur les savoirs traditionnels, dont deux sur la médecine traditionnelle. Un projet de document sur la médecine traditionnelle en Inde a été établi dans le cadre du projet exécuté dans ce pays. Le Ministère indien du commerce a décidé d'accueillir en mars 2002 un séminaire sur les savoirs traditionnels organisé conjointement avec la CNUCED.
- La protection des savoirs traditionnels est l'un des principaux sujets étudiés dans le cadre du projet CNUCED/CICDD de renforcement des capacités en matière d'ADPIC et de développement. Lancé en juillet 2001, ce projet vise à améliorer la compréhension des incidences de l'Accord ADPIC sur le développement et de renforcer les capacités d'analyse et de négociations des pays en développement afin qu'ils soient plus en mesure de participer en connaissance de cause aux négociations liées aux droits de propriété intellectuelle et de favoriser la réalisation de leurs objectifs de développement durable. Un projet de document d'orientation a été largement diffusé, pour observations.
- En outre, un projet global sur «les savoirs traditionnels au service du commerce et du développement» a été précisément conçu comme suite aux recommandations de la Commission. Il comporte une série d'ateliers régionaux et interrégionaux sur des aspects concrets de la problématique des savoirs traditionnels, appuyés par des études analytiques. L'on s'emploie actuellement à trouver des donateurs susceptibles de le financer.

34. «b) Poursuivre le développement du module du programme TrainforTrade qui porte sur les savoirs traditionnels, le commerce et le développement.»

35. **Mesures prises:** Un module sur «les savoirs traditionnels au service du développement et du commerce» a été ajouté à la série de cours de formation TrainforTrade sur le commerce, l'environnement et le développement. Ce module est l'un des produits de deux ateliers de formation sur le commerce, l'environnement et le développement organisés à Cuba, du 10 au 12 décembre 2001, et au Viet Nam, du 17 au 19 décembre 2001.

36. «c) Soutenir, en coopération avec l'OMS et d'autres organisations compétentes, les initiatives prises par les pays en développement intéressés pour renforcer les capacités requises pour définir les moyens de protéger et de promouvoir le développement de la médecine traditionnelle, compte tenu de la nécessité de préserver l'environnement et la biodiversité.»

37. **Mesures prises:** Comme on l'a vu plus haut, à propos de l'alinéa *a*, plusieurs documents sur la médecine traditionnelle ont été établis dans le cadre de projet CNUCED/PNUD. Il est prévu d'entreprendre d'autres travaux dans ce domaine, dans le cadre du projet sur «les savoirs traditionnels au service du commerce et du développement» décrit à propos du même alinéa *a*.

38. «d) Aider les États membres et les communautés autochtones et locales qui en feront la demande à étudier les politiques qui permettraient de mettre les savoirs traditionnels au service du commerce et du développement, notamment en utilisant l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement et l'Initiative Biotrade.»

39. **Mesures prises:**

- Dans le cadre de l'Initiative BIOTRADE, de nouveaux programmes nationaux et régionaux ont été consacrés aux questions relatives aux cadres juridiques et décisionnels, au développement de la bioentreprise et à la promotion du commerce, à l'élaboration de critères de durabilité, aux systèmes d'information et aux outils financiers. Par ailleurs, des ateliers BIOTRADE régionaux ont permis de favoriser la coopération sud-sud et d'instaurer un échange d'informations et d'expériences concrètes sur les programmes de pays relevant de cette initiative.
- Dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement, un programme spécial de renforcement des capacités des PMA a été mis au point en prévision de la Conférence PMA-III de mai 2001. Plusieurs domaines d'intervention essentiels y sont recensés, notamment l'exploitation des savoirs traditionnels au service du commerce et du développement. Par ailleurs, l'Éthiopie a présenté à l'Équipe spéciale un «projet de renforcement des capacités sur le recensement, l'utilisation et la protection des savoirs, pratiques et innovations autochtones en Éthiopie». Ces activités seront menées à bien à mesure que des fonds sont disponibles à cet effet.

40. «e) Le cas échéant, aider, en coopération avec les organisations internationales compétentes, dont le CCI, les pays en développement à commercialiser des produits utilisant les ST, notamment à ouvrir des marchés créneaux pour ces produits.»

41. **Mesures prises:** En vue de promouvoir le commerce national et international des produits de la biodiversité, le programme BIOTRADE, conjointement avec le CCI, s'intéresse à l'élaboration d'un programme de facilitation du commerce de ces produits. Ce programme fait l'objet d'une coopération avec le Centre néerlandais de promotion des importations (CBI), le Programme suisse de promotion des importations (SIPPO) et la FAO, ainsi qu'avec des partenaires nationaux et régionaux de BIOTRADE dans les régions des Andes, de l'Amazonie et de l'Afrique.

42. «f) Aider les pays en développement intéressés à étudier les moyens d'assurer la protection des ST, en reconnaissant et en soutenant les activités en cours à l'OMPI.»
43. **Mesures prises:** Il est prévu que les travaux relevant de ce domaine soient entrepris dans le cadre du projet sur «les savoirs traditionnels au service du commerce et du développement» décrits à propos de l'alinéa *a* ci-dessus, et de l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités.
44. «g) Publier, notamment sur l'Internet, les documents présentés à la Réunion d'experts.»
45. **Mesures prises:** De très nombreuses études d'experts sont déjà disponibles sur le site Commerce, Environnement et Développement de la CNUCED (http://www.unctad.org/trade_env/). Ces textes ont été révisés et remaniés en vue de leur publication sous forme de monographie au début de 2002.
46. «Le secrétariat de la CNUCED est aussi encouragé à soutenir, selon qu'il conviendra, les travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore (OMPI) ainsi que ceux du Groupe de travail intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique. La Commission se félicite de la coopération entre la CNUCED et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.»
47. **Mesures prises:**
- Le secrétariat de la CNUCED prend une part active aux délibérations des principales instances intergouvernementales qui examinent la question des savoirs traditionnels. S'agissant de la Convention sur la diversité biologique, le secrétariat a participé à la réunion du Groupe de travail spécial sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (Bonn, octobre 2001) et participera à celle du Groupe de travail spécial sur l'alinéa *j* de l'article 8 (Montréal, février 2002) et à la Conférence des Parties (avril 2002) si des fonds sont disponibles pour couvrir les frais de voyage correspondants. Par ailleurs, le secrétariat a adressé à l'atelier de la Convention sur la diversité biologique consacré aux mesures d'incitation et à l'exploitation durable de la biodiversité (Montréal, septembre 2001) une contribution sur le thème l'«Initiative BIOTRADE de la CNUCED: Activités en cours et instruments intéressant l'exploitation durable de la biodiversité».
 - En ce qui concerne l'OMPI, le secrétariat a participé aux première et deuxième sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore (Genève, avril et décembre 2001). À l'OMC le secrétariat assiste régulièrement aux réunions du Comité du commerce et de l'environnement et du Conseil des ADPIC. Il a aussi participé à un atelier sur la protection de la médecine traditionnelle organisé par l'OMC (décembre 2000) et à une conférence sur les rapports entre les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique organisée par le Brésil en 2001. Le secrétariat de la CNUCED est en contact régulier avec les personnes qui s'occupent des savoirs traditionnels dans les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de l'OMPI, de l'OMC, de la FAO, de l'OMS et du CCI. Des contacts préliminaires

ont été pris avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Point 6 de l'ordre du jour: Analyse des questions d'accès aux marchés auxquelles sont confrontés les pays en développement: incidences des mesures antidumping et des mesures compensatoires

48. «Dans le cadre du mandat qui lui a été confié aux paragraphes 132 et 106 du Plan d'action, la CNUCED devrait concevoir et mettre en œuvre, à la demande des intéressés et dans la limite des ressources disponibles, un programme d'assistance technique visant à aider les pays en développement à mieux comprendre les règles et les procédures en matière de droits antidumping et de droits compensateurs, ainsi qu'à renforcer leur capacité d'appliquer ces deux types de mesures correctives.»

49. **Mesures prises:** Dans le cadre du programme de diplomatie commerciale, un projet de module de formation sur les pratiques en matière de mesures antidumping et de mesures compensatoires a été établi. En 2001, des experts de la CNUCED ont participé, à titre d'intervenants, à plusieurs stages de formation sur ces sujets qui avaient été organisés par d'autres organisations internationales. Au cours de la même période, à l'occasion de plusieurs ateliers et séminaires nationaux organisés dans le cadre du programme SGP, les mesures antidumping et les mesures compensatoires, ainsi que d'autres questions relatives à l'accès aux marchés, ont été examinées. Le projet de module a été testé au cours de certaines de ces manifestations et il a été tenu compte des réactions des participants. Le module est en voie d'achèvement et devrait être disponible pour les activités de formation pertinentes de la CNUCED en 2002.
